



CC du Réolais en Sud Gironde (Siren : 200044394)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Réole
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/05/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Francis ZAGHET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	81 rue Armand Caduc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33190 LA REOLE
Téléphone	05 56 71 71 57
Fax	05 56 71 23 37
Courriel	dgs@reolaisensudgironde.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 180
-----------------------------	--------

Densité moyenne

74,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 41

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Aillas (213300023)	832
33	Auros (213300213)	1 031
33	Bagas (213300247)	299
33	Barie (213300270)	300
33	Bassanne (213300312)	125
33	Berthez (213300486)	273
33	Blaignac (213300544)	294
33	Bourdelles (213300668)	95
33	Brannens (213300726)	242
33	Brouqueyran (213300742)	201
33	Camiran (213300874)	421
33	Casseuil (213301021)	405
33	Caudrot (213301112)	1 222
33	Floudès (213301690)	113
33	Fontet (213301708)	814
33	Fossès-et-Baleyssac (213301716)	223
33	Gironde-sur-Dropt (213301872)	1 255
33	Hure (213302045)	529
33	Lamothe-Landerron (213302219)	1 244
33	La Réole (213303522)	4 367
33	Les Esseintes (213301583)	243
33	Loubens (213302508)	310
33	Loupiac-de-la-Réole (213302540)	496
33	Mongauzy (213302870)	603
33	Monségur (213302896)	1 610
33	Montagoudin (213302912)	188
33	Morizès (213302946)	553
33	Noaillac (213303068)	457
33	Ponducat (213303316)	488
33	Puybarban (213303464)	427
33	Roquebrune (213303597)	277
33	Sainte-Foy-la-Longue (213304033)	121
33	Saint-Exupéry (213303985)	166
33	Saint-Hilaire-de-la-Noaille (213304181)	388
33	Saint-Laurent-du-Plan (213304280)	96
33	Saint-Martin-de-Sescas (213304447)	613
33	Saint-Michel-de-Lapujade (213304538)	224
33	Saint-Pierre-d'Aurillac (213304637)	1 357
33	Saint-Sève (213304793)	256
33	Saint-Vivien-de-Monségur (213304918)	362

33	Savignac (213305089)	660
----	----------------------	-----

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies <i>- Mise en oeuvre de tout programme ou de tout dispositif destiné à la maîtrise des consommations d'énergie fossile et au développement des énergies renouvelables.</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au travers de : - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; - la défense contre les inondations et contre la mer ; - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire : - Politique d'accueil de la petite enfance (0-3 ans) et de l'enfance jeunesse (3-18 ans) d'intérêt communautaire (une délibération de l'organe délibérant de la CC détermine l'intérêt communautaire de la politique d'accueil de la petite enfance et de l'enfance jeunesse). - Mise en oeuvre de projets d'insertion économique (cf. la définition de l'intérêt communautaire arrêté par le conseil communautaire). - Soutien et accompagnement des associations menant des actions sociales et socioculturelles en faveur des populations de la CC (cf. la définition de l'intérêt communautaire arrêté par le conseil communautaire).</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
Création de zones d'activités économiques <i>Création de zones d'activités économiques dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. - - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>- Développement d'une politique de lecture publique d'intérêt communautaire (définie par une délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes. - La CC favorisera le développement de projets culturels d'intérêt communautaire. - Développer les moyens matériels à mettre à disposition des associations et/ou des communes membres. - Programmer et diffuser des spectacles professionnels sur le territoire de la CC. - Initier et coordonner l'action culturelle sur le territoire en s'appuyant sur les associations culturelles et les communes. - Développer les moyens de communication dans ce domaine. - Valoriser et promouvoir les actions culturelles intéressant l'ensemble de la population de la CC.</i>
- Activités sportives <i>En matière de politique sportive : - Accompagnement des acteurs sportifs et des collectivités en matière de montage technique, de demande de subventions et/ou de suivi de projets à vocation sportive. - La communauté de communes favorisera le développement de projets sportifs d'intérêt communautaire. - Développement des moyens matériels à mettre</i>

à disposition des associations et/ou des communes membres (petit matériel sportif). - Initier et coordonner l'action sportive sur le territoire en s'appuyant sur les associations sportives et les communes ; développer les moyens de communication dans ce domaine. - Valoriser et promouvoir les actions sportives intéressant l'ensemble de la population de la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Tous travaux d'investissement et d'entretien des voies classées communales revêtues figurant dans la liste annexée aux statuts à l'exclusion des aménagements spécifiques dans les agglomérations.- Rechargement et revêtement des chaussées, fauchage, faucardage, recalibrage des fossés, dérasement des bas-côtés, calage des accotements, réfection des aqueducs. Point à temps, bouchage des "nids de poule" et signalisation sont de la compétence de la communauté de communes. - Les chemins ruraux restent à la charge des communes.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Au titre du groupe Actions de développement économique : - Mise en place d'un schéma de signalisation touristique et économique.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre des PLH.

- Politique du logement non social

- mise en oeuvre de tout dispositif favorisant le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins- Mise en oeuvre de tout dispositif favorisant la requalification des logements du territoire- Mise en place de service public intercommunal du logement et de l'habitat et de l'énergie- gestion de l'observatoire du logement, demande et offre

- Politique du logement social

la communauté de communes assurera une politique de logement social d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées. Relèvent de l'intérêt communautaire : - l'étude du parc immobilier tant public que privé. - l'étude des contraintes géographiques, physiques, industrielles, commerciales.- la mise en place d'un programme : ° Local de l'habitat et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. ° De réhabilitation des logements. ° D'équipements publics.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Elaboration et mise en oeuvre des opérations programmées de l'habitat des Programmes (OPAH), des Programme intérêt Généraux (PIG) et tout contrat lié à la politique intercommunale du logement.

Infrastructures

- Pistes cyclables

- Etudes, création, aménagement et entretien de pistes cyclables d'intérêt communautaire.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

- Création d'un réseau d'infrastructures permettant la fourniture d'un service de communication électroniques à haut et très haut débits aux entreprises, aux services publics et aux particuliers. -Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du C.G.C.T.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SM pour l'accueil des gens du voyage de la région de Langon (253300461)	SM fermé	23 134
33	Union des syndicats pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (USTOM) du Castillonais et du Réolais (253303499)	SM fermé	67 039
33	SM eaux et rivières de l'Entre-deux-Mers (200073328)	SM fermé	45 994
33	SM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Sud Gironde (253300578)	SM fermé	64 718
33	SM du Sud Gironde (200078335)	SM fermé	129 432
33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	802 542
47	SMF des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier (200087989)	SM fermé	110 526
33	SMAH des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (253300636)	SM fermé	48 204
33	SM interterritorial du Pays du Haut Entre deux Mers (SIPHEM) (243300696)	SM fermé	57 320

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)